Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 091-219102076-20250626-ACTE202503514-DE

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2025	035	14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION **19 juin 2025**	L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20h07, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE **19 juin 2025**	**Etaient présents** : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BREHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER, et MME BESANÇON, Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, M. BETTI, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN, formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 24 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 24	**Absents représentés** : M. PICARD par M. FRIMON-RICHARD et MME TISSOT par M. LANOË, MME MERTZ a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il explique que compte tenu de l'avancement de grade de plusieurs agents au sein de différents services inscrits au tableau pour l'année 2025, ainsi que pour permettre le retour d'un agent placé en disponibilité depuis le 25 septembre 2020, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer les grades suivants :

- 3 grades d'Adjoint technique principal de 1ère classe (3 avancements de grade)
- 3 grades d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe (2 avancements de grade + 1 retour de disponibilité)

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°2024-040 du 12 septembre 2024, portant modification du tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer 3 grades d'Adjoint technique principal de 1ère classe - catégorie C, en raison de l'avancement de grade de 3 agents du service technique & scolaire.

Considérant la nécessité de supprimer 3 grades d'Adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C occupés actuellement par ces mêmes agents.

Considérant la nécessité de créer 3 grades d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe - catégorie C, en raison de l'avancement de grade de 2 agents du service animation et du retour d'un agent placé en disponibilité.

Considérant la nécessité de supprimer 2 grades d'Adjoint d'animation - catégorie C occupé actuellement par les 2 agents qui bénéficient d'un avancement de grade.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 091-219102076-20250626-ACTE202503514-DE

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation actuelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractuel TC	Pourvu contractuel TNC
Cat A	Attaché Principal	2	2	0	0	0
	Attaché	0	0	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1ère classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1ère classe	5	5	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2ème classe	2	2	0	0	0
	Adjoint Administratif	2	2	0	0	0
	TOTAL Filière Administrative	**13**	**13**	**0**	**0**	**0**
Cat B	Technicien Principal 1ère classe	1	0	0	1	0
Cat C	Agent de Maitrise Principal	2	2	0	0	0
	Agent de Maitrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1ère classe	10 + 3	10	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2ème classe	12 - 3	10	0	0	0
	Adjoint Technique	16	6	0	5	1
	TOTAL Filière Technique	**41**	**28**	**0**	**6**	**1**
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1ère classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	0	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	**3**	**3**	**0**	**0**	**0**
Cat B	Animateur Principal 1ère classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2ème classe	0	0	0	0	0
	Animateur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1ère classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2ème classe	0 + 3	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation TC	14 - 2	9	0	5	0
	Adjoint d'Animation TNC (10/35)	4	0	0	0	3
	Adjoint d'Animation TNC (20/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,50/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,75/35)	1	0	0	0	0
	Total Filière Animation	**25 + 1**	**13**	**0**	**5**	**5**
TOTAL GENERAL		**82 + 1**	**57**	**0**	**11**	**6**

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 01/07/2025
et de la publication le : 02/07/2025
Le Maire

Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Edouard MATT